



Vélizy-Villacoublay

# Ecole élémentaire Exelmans



15 rue du Général Exelmans



## Temps scolaire

Directrice: Stéphanie CHOUILLER  
Jours de décharge : Lundi et 3/4 mardi matin  
01 34 58 11 78 / 0780736b@ac-versailles.fr

## Temps périscolaire

Directeur : Samir HACHEMI  
Directrice adjointe : Anne-Sophie BABOT  
01 78 74 38 58  
periexelmans@velizy-villacoublay.fr



## Edito



Bonne rentrée 2022 à tous ceux qui, de près ou de loin, font vivre les écoles Véliziennes ! De la nouvelle venue Simone Veil aux plus historiques de la Commune, c'est toujours un plaisir de voir la vie pénétrer à nouveau les écoles et d'accompagner au mieux cette nouvelle année de scolarité !

**Damien Metzlé**  
Adjoint au Maire,  
chargé de l'Education

## Structures de secteur du mercredi

L'ALSH mercredi ou l'AMS se fera au sein de l'école élémentaire Exelmans.

## Contact avec la Direction de l'éducation



Posez directement vos questions depuis votre Portail Famille pour tous les sujets relatifs aux temps scolaires, périscolaires, à la restauration, au PAI et à la facturation des prestations

## Emploi du temps de l'école

ÉCOLE EXELMANS					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 À 8H30	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire	Accueil pré scolaire
8H30 À 11H30	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 3h00
11H30 À 13H30	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 2h	Pause méridienne 1h30 de 11h30 à 13h	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30 À 15H00	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30	Temps périscolaire	Temps scolaire 3h00	Temps scolaire 1h30
15H00 À 16H30		TAP 1h30			TAP 1h30
16H30 À 18H30	Accueil post scolaire	Accueil post scolaire		Accueil post scolaire	Accueil post scolaire

## Origine du nom de l'école

Rémy Isidore Joseph, comte Exelmans était un maréchal de France mort en 1852 victime d'une chute à cheval.



## Organigramme de l'école



**Stéphanie CHOULLER**  
Directrice Scolaire



**Samir HACHEMI**  
Directeur Péricolaire



**Anne-Sophie BABOT**  
Directrice Adjointe Péricolaire



**Christophe BOURGUIGNON**  
Agent Technique Polyvalent



**Aurélie ANDRIEU**  
Responsable de Self

## INFO ÉDUCATION

- **Règlement intérieur** [cliquez ici](#)
- **Dématérialisation des démarches** (Inscription scolaire, Quotient Familial et justificatif d'absence) [cliquez ici](#)
- **Facture unique** : mandat SEPA disponible [cliquez ici](#)
- **Tutoriel inscription scolaire** [cliquez ici](#)

## CALENDRIER VACANCES

- **Vacances d'automne** du 21/10 au 7/11  
Inscription du 19/09 au 2/10
- **Vacances de fin d'année** du 16/12 au 3/01  
Inscription du 21/11 au 4/12
- **Vacances d'hiver** du 17/02 au 6/03  
Inscription du 16/01 au 29/01
- **Vacances de printemps** du 21/04 au 9/05  
Inscription du 20/03 au 02/04
- **Vacances d'été** le 8/07  
Inscription du 29/05 au 18/06

## Inscription aux activités périscolaires

Les inscriptions aux activités périscolaires s'effectuent via le Portail Famille de la ville de Vélizy-Villacoublay ou l'application Vélizy-Tout-En-Un.



Vous pouvez notamment :

- Inscrire votre enfant aux activités périscolaires et à la restauration.
- Visualiser les inscriptions de vos enfants et les modifier si besoin en respectant les délais.
- Consulter les opérations que vous avez effectuées, consulter les règlements réalisés à la régie périscolaire.
- Régler vos factures par carte bancaire grâce à un système de paiement électronique sécurisé.



### Connexion [www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay](http://www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay)

Connectez-vous à votre espace personnel sur le portail famille avec votre identifiant et mot de passe.

Si vous n'en avez pas, contactez la Direction de l'Éducation : [education@velizy-villacoublay.fr](mailto:education@velizy-villacoublay.fr)

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'inscription à l'ALSH pour le mercredi et les vacances s'effectue via le portail famille (en respectant les délais et dates-limites d'inscription).

### Délais de réservation et annulation

- ALSH mercredi : 3 jours
- ALSH vacances : 3 à 5 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour des vacances

